

Compte rendu du 20 avril 2022

Communauté de communes de Matheysine

Présents :

Membres du collège public : Jean-Louis GOUTEL (communauté de communes du Trièves), Gilles BARBE (communauté de communes du Trièves), Éric BERNARD (communauté de communes du Trièves), Sébastien VACCARELLA (communauté de communes de l'Oisans), Michel TOSCAN (communauté de communes de Matheysine), Éric BONNIER (communauté de communes de Matheysine).

Membres du collège privé : Manuel LENAS (Directeur agence EDF une rivière un territoire), Ludovic CAPPELLI (Electralpes), Gilbert SCHAFFER (GEM), Dorothee BRUNEL (pdte de l'association Maison de Pays Trièves), Olivier BLANCHE (Terre Vivante), Robert CUCHET (asso de promotion de la ligne Grenoble Gap), Laurent CADENE (CE des Alpes), Frédéric ASTRUA (ferme de Jonan), Virginie RAYOT (Tridentt).

Excusés :

- Jean-François TROUSSIER (collège privé)
- Marine HENRY (Région AURA) et Stéphanie RENAUD (Département de l'Isère)
- Françoise EUDIER PONS (animatrice du programme LEADER).

Assistait à la réunion : Aymeric MELLETT (gestionnaire du programme LEADER)

QUORUM :

Collège public: Nbre de présents : 8	Nbre total de membres présents : 17
Nbre de voix autorisées : 7	Nbre total de voix autorisées : 16
Collège privé : Nbre de présents : 9	
Nbre de voix autorisées : 8	→le double quorum est atteint.

1. Introduction

Jean-Louis GOUTEL introduit la séance en remerciant les participants de leur présence (en visio ou en direct) ; il excuse également Marine HENRY, notre interlocutrice à la Région AURA et Françoise PONS, touchée par le Covid. Il valide ensuite le double quorum.

Jean-Louis GOUTEL remercie les membres du COPROG de leur présence, après cette période dense de mobilisation, travail et de réunions du COPROG, relatifs à l'enveloppe complémentaire attribuée par la Région.

L'ordre du jour est annoncé :

- Point sur la programmation 2023-27
- Proposition de précision de la FA3
- Passage en programmation des projets
- Passage en avis d'opportunité des projets

1. Programmation 2021-2022

Un nouveau COPROG au mois de juin permettrait d'atteindre les 80 % de programmation et faire une demande auprès de la Région pour financer les projets en attente, puisque nous avons reçu plus de 30 projets. Un COPROG aura lieu en juin (peut-être en visio si nous avons uniquement des programmations à valider). Jean-Louis GOUTEL se félicite d'une programmation qui avance plutôt bien.

2. Programmation 2023-2027

L'appel à candidature (AAC) est sorti le 31 mars 2022 et les candidatures sont à déposer pour le 30 décembre 2022. Ensuite examen des candidatures par la Région et phase de conventionnement en 2023, avec un début de programmation annoncé pour le 2nd semestre 2023.

Jean-Louis GOUTEL précise les éléments de l'AAC : des intercommunalités complètes, au moins 9 intercommunalités, 2 500km² et 200 000 habitants. 2 critères sur 3 doivent être retenus : c'est dans cette perspective que le périmètre doit être proposé. La Région souhaite s'appuyer sur les intercommunalités. Pour mémoire, il faudra penser à intégrer dans le périmètre les 3 communes de l'Oisans qui étaient sur un autre GAL (espace Belledonne). Il s'agit maintenant de préciser le périmètre et la structure porteuse du projet. Jean-Louis GOUTEL mentionne ensuite les thèmes de l'AAC :

Un thème transversal : prendre en compte les enjeux de transition énergétique et écologique

3 autres thèmes à traiter :

- Thème 1 : Revitaliser les centres bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu urbain
- Thème 2 : Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs
- Thème 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et compétences locales.

Une réunion départementale avec les présidents des GALs a permis de repréciser les règles et les thématiques attendues, avec Emmanuel FERRAND, VP Région en charge du LEADER.

Jusqu'à présent, nous avons 2 scénarios : soit une logique départementale autour de la métropole grenobloise, soit s'adosser autour du Parc du Vercors. C'est davantage ce dernier choix qui a été fait par les intercommunalités (voir carte jointe). Les présidents des intercommunalités se sont réunis avec le Parc du Vercors il y a une quinzaine de jours : un pré accord sur le périmètre : GAL Alpes Sud Isère (communauté de communes de l'Oisans, la Matheysine et le Trièves) + intercommunalités du GAL Terres d'Echos (CC Massif du Vercors, CC Royans Vercors, CC Saint Marcellin Vercors Isère communauté) + le GAL Diois (CC du Diois) + GAL Val de Drôme (CC Val de Drôme et CC du Crestois et Pays de Saillans). Ce périmètre-là remplit les conditions de la Région en matière de nombre d'EPCI et de surface. On est sur des territoires avec des enjeux communs : territoires ruraux voire de montagne, pas de grosse ville (les métropoles ne peuvent pas être dans les GAL, pour mémoire). Aujourd'hui, il y a donc un pré accord pour ce périmètre-là, avec un portage administratif et politique qui se ferait par le Parc du Vercors, validés par les 9 EPCI à ce

stade de la réflexion. L'objectif serait surtout de travailler sur les thèmes 2 et 3 (tourisme, accès à l'emploi). L'objectif sera de travailler une nouvelle gouvernance, qui reste à construire ; Beaucoup de questions restent à résoudre après avoir validé définitivement le périmètre et le portage. Il faudra avoir un double quorum à cette échelle pour valider les projets demandant du LEADER. La gouvernance reste à construire et la Région laisse l'organisation au nouveau GAL. Il est précisé que l'ingénierie de la CC Trièves pourrait être mise à disposition de l'écriture de la candidature. Les budgets sont de 6 à 8 millions d'euros. On devrait être bien positionnés vis-à-vis du budget alloué et l'homogénéité des EPCI en terme d'enjeux. En terme de mobilisation de notre COPROG actuel, il faut préciser qu'un nouveau GAL sera construit. Dès que validé, il faudra travailler sur la gouvernance et l'ingénierie et associer les privés à cette nouvelle donne. Éric BONNIER explique qu'il pourrait y avoir des comités locaux au-delà du GAL validé, ce qui permettrait un travail de proximité. En terme d'ingénierie, il faut mobiliser au max à 25% du budget global ; Aymeric MELLET explique qu'on est actuellement à 12-13%, ce qui est plutôt vertueux. Il conviendra donc de s'organiser, en terme de gouvernance, dès que seront validés le périmètre et le portage. Jean-Louis GOUTEL demande aux privés s'ils sont partants pour travailler à la nouvelle programmation. Manuel LENAS s'interroge sur sa participation à venir mais souhaite mieux comprendre la gouvernance et craint que l'on soit sur un « système de guichet » ; « *peur d'être déconnecté du processus décisionnel* ». JL GOUTEL précise qu'il s'agira de co construire la gouvernance. Un membre du COPROG s'interroge sur la place du tourisme dans la candidature : ce sera un axe de celle-ci. L'organisation paraît assez floue et interroge la Région sur une proposition d'organisation. Comment interviendra-t-on sur un projet qui se situe à l'autre extrémité du territoire ? Il est difficile pour les privés de s'engager avec une vision trop floue pour l'instant. Un membre du COPROG intervient à propos des privés, qui doivent être privilégiés ; une vision extérieure sur d'autres projets (même éloignés) apporte aussi une plus-value. C'est vraiment la gouvernance qui nécessite d'être éclairée, avec la mobilisation des privés qui ont l'expérience du fonctionnement. Concernant les bourgs centres, il faudra les prendre en compte de manière fine, pour pouvoir privilégier les bourgs centres qui ne bénéficient pas d'autres dispositifs de type Petites Villes de Demain.

En conclusion, la mobilisation des privés apparaît comme essentielle et il faudra pouvoir examiner les projets à une échelle de proximité, validés ensuite par l'instance décisionnelle du nouveau GAL. Au mois de juin, des éléments plus précis seront apportés. Gilbert SCHAFFER s'interroge sur les critères d'attribution des budgets ; tous les GAL ont eu, à peu près, entre 1,5 et 2,5 millions d'euros sur la programmation actuelle. Il faut compter entre 6 et 8 millions d'euros pour cette nouvelle programmation. Ce sera en fonction de la taille des GAL et la consommation des anciens GAL constitutifs sur la consommation de programmation. L'un des enjeux de ces futurs GAL est de mobiliser d'autres fonds (FEDER, FSE).

3. Audition de porteurs de projet pour avis d'opportunité

Les objectifs de la FA5 sont remis aux participants, les deux projets auditionnés étant sur cette fiche action n° 5 (optimisation de l'usage du foncier et de l'immobilier pour tester, valider et développer des activités professionnelles).

❖ **Habitat inclusif groupé, en rénovation, à Monestier du Percy** (voir PPT joint)

Christophe CLOAREC situe et explique la teneur de son projet. Il répond aux nombreuses questions posées. Une démarche nationale d'habitat inclusif concerne le projet, permettant de financer les animateurs. Des hébergements sont prévus pour des personnes en situation de handicap. Une aide TEPOS a été acquise (18 000 €) et permettrait de lever 32 000 € de LEADER – l'autofinancement est à hauteur de 37 567 €. Un budget de fonctionnement est également présenté. Via le Département, le lieu pourrait être labellisé sur un plan patrimonial. Il s'agit d'un lieu innovant pour vieillir différemment. La gestion de la réglementation

est questionnée au regard du public attendu (personnes âgées, PMR) : il n'existe pas de législation adaptée à ce type d'habitat inclusif pour l'instant. Deux accès de sécurité sont prévus ; la salle commune a aussi une sortie de secours. Quel budget pour finir le bâtiment ? environ 100 000 € restant – Quel bassin de vie pour utiliser les espaces collectifs et la grande salle ? 5 personnes intéressées pour habiter le lieu ; choix de faire venir l'activité au sein du bâtiment (commerces, café associatif, etc.) et non l'inverse. Initialement l'habitat était destiné aux personnes âgées mais la cible a été étendue aux personnes porteuses d'un handicap, d'où la configuration des appartements (2 appartements adaptés), un logement de fonction (gardiennage) : un habitat évolutif ouvert aujourd'hui à toutes les possibilités. Poste de dépenses : 90 000 € de chauffage (au bois local). Il est présenté un budget de fonctionnement réalisé dans le cadre de l'appel à projet habitat partagé engagé par le Département de l'Isère et qui montre l'activité et les recettes (voir PPT).

A noter que le projet est ouvert sur l'extérieur (concert, espaces partagés, accueil d'associations locales) ; C'est le bouche à oreilles qui fait connaître le projet : des portes ouvertes auront lieu le 14 mai 2022. Christophe CLOAREC souligne la dimension innovante du projet, autour du concept « comment vieillir demain différemment ? »

Questions/réponses :

- Comment sera gérée la réglementation sur le bâtiment ? Par rapport à ces réglementations, comme il s'agit d'une petite échelle (10 personnes), il n'existe pas encore de cadre spécifique. Pareillement des réglementations s'imposent pour les concerts, l'accueil en espaces communs. Un bureau d'étude suit le projet et s'occupe des réglementations nécessaires, notamment en terme de sécurité.
- L'isolation en paille, détaillée par Christophe CLOAREC. En terme de risque incendie, la paille se consume, à l'inverse d'autres matériaux
- Quel bassin de population ? Pour habiter le lieu, 5 personnes locales sont déjà intéressées.
- Quels commerces de proximité seront accessibles ? L'idée est de faire venir l'activité dans le bâtiment (commerce, café associatif, épicerie locale qui a fermé) ; L'idée est de prévoir au sein de l'habitat un petit commerce. Les premiers commerces environnants sont à 5 km et il est prévu une navette, en terme d'animation. L'ADMR de Clelles serait intéressée pour intervenir sur le site (3h/semaine de disponibles pour faire une activité et chercher un lieu tel que celui-ci)
- Quel budget restant pour finir les travaux ? 100 000 € restant pour finaliser les travaux.
- Quelle structure juridique porte le projet ? actuellement il y a 2 entités : une partie entreprise individuelle propriétaire du bâtiment, une partie animation portée par l'association Vagabond'âges
- Question sur le cofinancement ? Il s'agit de TEPOS
- Equilibre du budget ? le budget présenté concerne l'association. Christophe CLOAREC précise qu'il a fait un investissement personnel, qui sera remboursé à terme par les loyers proposés, d'un montant indicatif de 400 €/mois.

Robert CUCHET, maire de Monestier du Percy réprécise la localisation en bordure de la RD et dans un rayon de 20 km : le col de Lus la Croix Haute, Clelles et une quinzaine de hameaux de 500 habitants. Un bassin de 3000 habitants dans un rayon de 20 km. Il précise que ce projet peut permettre de rompre l'isolement sur ce territoire, notamment les personnes âgées.

Gilbert SCHAFFER intervient en expliquant les règles de l'Etat qui distinguent le patrimoine personnel du patrimoine professionnel. Il se questionne sur le risque potentiel d'abus de biens sociaux avec le montage actuel. Ainsi la subvention va être versée à l'entreprise individuelle et non à l'association, ce qui pourrait poser problème. Christophe CLOAREC explique qu'il s'agit d'un bâtiment professionnel.

Le prévisionnel présenté était celui de l'association alors que la subvention est demandée par l'entreprise personnelle. Les questions de réglementation et sécuritaire sont également soulignées, comme un point négatif de ce projet jugé complexe et trop peu structuré. Le reste à faire est également important.

Le projet n'obtient pas d'avis d'opportunité favorable, pour l'obtention de la subvention LEADER.

❖ **L'Usine de Mens** (voir PPT joint)

Pierre KERMEN explique que l'Usine de Mens répond complètement aux objectifs de la fiche action 5, concernant l'optimisation du foncier et de l'immobilier. 3 propriétaires ont racheté le bâtiment (voir PPT). Les chiffres d'affaires sont présentés ; Ce bâtiment était jusque-là sans valeur ajoutée. L'impact du projet sur le territoire est détaillé. La réutilisation d'un bâtiment ancien participe à la transition énergétique (ré usage d'un bâtiment existant). Les partenaires financiers sont la commune, la communauté de communes, le Département 38 qui vient de décerner à l'usine le label patrimoine.

Concernant LEADER et sa plus-value : les aménagements, le développement économique (croissance du chiffre d'affaires des entreprises), l'attractivité du site pour l'accueil du public sur des événements, formations (ateliers).

Aymeric MELLET précise que la Belette a déposé une demande de LEADER, qui va être passée en sélection/programmation.

C'est l'association L'Usine qui dépose le projet LEADER. Actuellement, le bâtiment comporte 700 m² et globalement, peut encore accueillir des activités économiques.

Les contreparties publiques : la commune de Mens (2500 €), Chatel en Trièves (300 €), la communauté de communes du Trièves (2 200 €). Le LEADER généré s'élève à 20 000 €. Cela témoigne aussi d'une vraie reconnaissance territoriale ;

Gilbert SCHAFFER pose la question de l'éligibilité relative aux factures. Aymeric MELLET précise que le dossier a été déposé en 2018 et que les factures sont éligibles à partir de la date de l'accusé de réception concernant la demande de subvention. De plus, les délais d'instruction ont été rallongés par la Région, pour pallier les retard de validation des instructions. Nous sommes donc bien dans la période d'éligibilité.

Jean-Louis GOUTEL pose la question du calendrier des travaux à laquelle répond Pierre KERMEN.

Le projet obtient un avis d'opportunité favorable, pour l'obtention de la subvention LEADER

4. Sélection et programmation de projets, validés en avis d'opportunité

- ❖ **Précisions sur la fiche action 3** : rajouter « matériel roulant » dans les dépenses éligibles matérielles pour bien préciser le financement de l'achat d'un véhicule. Cela concerne peu de projets mais il serait dommage de ne pas pouvoir prendre en compte l'achat d'un véhicule sur cette fiche action n°3 et on pourrait être en difficulté lors d'un contrôle.

Cette modification, rajoutant « matériel roulant » de manière explicite, dans les dépenses éligibles matérielles de la fiche action 3 est validée à l'unanimité

❖ **Point sur la programmation :**

- Enveloppe initiale + enveloppe complémentaire : 2 383 269,14 €
- Montant programmé au 30/01/2022 : 1 466 523,51 (61,53%)
- Reste à programmer : 916 615,31 € au total
- Objectif avant le 30 juin 2022 : atteindre 80 % de programmation (soit 1 906 615,80 € au total) et 440 091,80 (18,47%)
- Montant programmé le 02/02/2022 : 107 462,94 € (4,5 points de %)
- Montant programmable aujourd'hui : 124 587,22 € (5,2 points de %)

❖ **Brasserie Goodwin Brewery (fiche action 2)**

Pour rappel, il s'agit d'une brasserie existante qui souhaite s'agrandir et mettre en place une ligne automatisée pour la production de cannettes.

Cofinanceurs : CC Oisans	5 000 €
FEADER	20 000 €
Autofinancement	85 628 €
TOTAL	110 628 €

Le projet obtient la note de 17,35/20. La sélection et la programmation sont validées à l'unanimité.

❖ **Stratégie organisationnelle de la maison de pays Trièves (fiche action 1)**

Pour rappel, il s'agit d'une prestation juridique, pour monter une maison de pays le long de la RD1075, en partenariat avec les producteurs et artisans locaux (agricoles et artisans) ainsi qu'un espace vitrine touristique géré par l'Office de Tourisme Intercommunal du Trièves.

Cofinanceur : CC Trièves (maître d'œuvre public)	3 680 €
FEADER	14 720 €
Autofinancement	4 600 €
TOTAL	23 000 €

Le projet obtient la note de 15,53/20. La sélection et la programmation sont validées à l'unanimité.

❖ **Recrutement d'un poste de facilitateur-trice des clauses sociales 2021 (fiche action 4)**

Pour rappel, les clauses sociales permettent à des personnes éloignées de l'emploi de trouver un travail. Le déploiement du poste de facilitateur des clauses sociales dans les marchés concerne les 3 communautés de communes du GAL. Le poste est porté par la CC Oisans. L'objectif est d'accompagner les maîtres d'ouvrage publics et privés et les sensibiliser sur l'existence et l'intégration des clauses d'insertion dans leurs marchés (répondre à une obligation d'intégration et de mise en œuvre de ces clauses) : appui technique, expertise, accompagnement.

Cofinanceur : CC Oisans (maître d'ouvrage public)	3 439,60 €
Cofinanceurs : CC Matheysine et CC Trièves	6 879,20 €
Cofinanceur : Département de l'Isère	10 000 €

Co financeur : DIRECCTE ARA	10 000 €
FEADER	8 388,60 €
Autofinancement	9 676,80 €
TOTAL	48 384,20 €

Le projet obtient la note de 15,44/20. La sélection et la programmation sont validées à l'unanimité

❖ **Cycling lab de l'Oisans 2022** (fiche action 1)

Sébastien VACCARELLA expose rapidement le projet autour de l'excellence du vélo en Oisans.

Cofinanceur : CC Oisans	9 173,24 €
FEADER	36 692,30 €
Autofinancement	11 466,40 €
TOTAL	57 331,93 €

Le projet obtient la note de 14,51/20. La sélection et la programmation sont validées à l'unanimité

❖ **Vignes et Vignerons du Trièves** (fiche action 1)

Le projet vise à répondre à la nécessité d'accompagner les membres de l'association à la création ou à la consolidation de leur exploitation et d'effectuer les investissements nécessaires.

Concernant les emplois, au regard de son historique depuis sa création l'association (21 500 heures de travail générés). L'objectif est de poursuivre, consolider et développer de l'emploi en lien avec le projet.

Il est également nécessaire de disposer de matériels performants de contrôle et d'analyse afin de suivre et améliorer la qualité des produits. C'est sur ce dernier point que porte la demande de subvention LEADER.

Cofinanceur : CC Trièves	4 000 €
FEADER	16 000 €
Autofinancement	5 990 €
TOTAL	25 990 €

Le projet obtient la note de 14,83/20. La sélection et la programmation sont validées à l'unanimité

❖ **SCIC Petite Enfance en Matheysine** (fiche action 4)

Il s'agit d'un projet issu de l'enveloppe initiale (avis d'opportunité en date du 4 février 2020).

La création de la SCIC Petite Enfance en Matheysine permet la mutualisation des moyens et des emplois de 5 structures d'accueil du jeune enfant, offrant un service globalisé sur l'ensemble des communes du territoire de la Matheysine. Le projet permet également de mutualiser des compétences techniques et professionnelles sur la petite enfance et de faciliter l'émergence de projets transversaux entre les structures intégrant la SCIC.

Cofinanceur : CC Matheysine	7 200 €
FEADER	28 786.32 €
Autofinancement	23 988.65 €
TOTAL	59 971.56 €

Le projet obtient la note de 18/20. La sélection et la programmation sont validées à l'unanimité

4. Conclusion

Prochain Comité de Programmation le 08/06/2022 à 18h en Matheysine



Le Président du GAL Alpes-Sud-Isère

Vice-président de la Communauté de communes du Trièves